

Questions orales

[Français]

L'ÉDUCATION

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES VERSÉES AUX PROVINCES POUR
L'ÉDUCATION POST-SECONDAIRE—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, cette question s'adresse aussi au très honorable premier ministre en l'absence du secrétaire d'État.

La semaine dernière, le secrétaire d'État annonçait que le gouvernement fédéral maintiendrait son aide financière à l'enseignement post-secondaire et disait en concluant, et je cite:

La part fédérale du financement post-secondaire est supérieure à celle des provinces, mais elle n'est pas suffisamment axée sur les objectifs nationaux... et n'est pas suffisamment propre à faire sentir la présence fédérale.

Est-ce que le très honorable premier ministre peut nous expliquer jusqu'où son gouvernement est prêt à s'immiscer dans ce domaine de juridiction provinciale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne comprends vraiment pas la question du député, madame le Président. Depuis le milieu des années 1960, je crois, le gouvernement fédéral participe largement au financement de l'éducation post-secondaire dans les provinces, et cela parce que ces dernières ont réclamé à cor et à cri que le gouvernement fédéral leur verse des subsides très généreusement. Dans le passé, ces subsides-là ont été de l'ordre de 50 p. 100 pour le gouvernement fédéral, et le reste a été payé en partie par les provinces et en partie par les étudiants eux-mêmes. Si le député approuve cette politique, comme je le pense, il ne peut pas s'étonner de ce que le gouvernement fédéral veuille s'intéresser aux problèmes relatifs à l'éducation, au moins pour payer la note. Et selon la réponse du secrétaire d'État, il n'est pas normal que dans un domaine qui relève essentiellement de la juridiction provinciale, le gouvernement fédéral paie non pas 50 p. 100, mais jusqu'à 60 p. 100, alors que les provinces, depuis quelques années, ont diminué leur part dans ces contributions à l'éducation post-secondaire, ce qui force évidemment les étudiants à payer davantage. Nous proposons donc en gros que si les provinces qui réclament la juridiction dans ce domaine-là, comme je pense que le faisait le député, sont en mesure d'exercer leur juridiction, elles devraient l'être pour payer au moins 50 p. 100 de la note.

M. Kilgour: Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président. Il est bien évident que je parle du fédéralisme renouvelé à la sauce libérale ou, si on veut, de l'impérialisme libéral. Est-ce que le très honorable premier ministre est disposé à définir le contenu des cours post-secondaires au nom des 12 objectifs de ses collègues nationaux?

M. Trudeau: Madame le Président, encore une fois que le parti progressiste conservateur se branche! Veut-il que nous payions ou que nous ne payions pas? Je n'arrive pas à comprendre le député quand il laisse entendre que nous sommes

impérialistes, parce que nous payons de 58 à 60 p. 100 de la note.

* * *

● (1450)

[Traduction]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES GROUPES D'ONTARIENNES PARTICIPANT AUX
PROGRAMMES EXTENSION—LA RÉUNION DEMANDÉE AU
MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle porte sur les programmes Extension qui sont parmi les meilleurs de son ministère. Des groupes d'Ontariennes qui participent à ces programmes ont demandé huit fois au ministre de les recevoir parce qu'elles s'inquiètent de l'avenir de ces services. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a peur de recevoir ces femmes? Pourrait-il également nous dire ce qu'il compte faire au sujet de ces programmes d'Extension de la main-d'œuvre?

M. Paproski: Il déteste les femmes.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député sera sans doute content d'apprendre que des réunions avec les représentantes des groupes Extension sont prévues pour la semaine prochaine.

Mme Mitchell: Madame le Président, je me suis laissé dire que ce sont ses collaborateurs qui participeront aux réunions. Par ailleurs, ma question concerne l'avenir des programmes Extension, tant ceux qui s'adressent aux femmes qu'aux autres groupes importants.

LA CONTINUATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, le fait que le ministère de l'Emploi propose de resserrer la réglementation et d'intégrer ces services aux bureaux de la main-d'œuvre est une manière indirecte de supprimer ces programmes. Le ministre pourrait-il nous affirmer qu'il est favorable aux programmes dont le besoin se fait sentir en permanence, tel que le programme pour les travailleurs ethniques de Chinatown, et pourrait-il nous affirmer que ces services continueront bien à être assurés de façon permanente?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, l'hon. représentante sera sûrement heureuse d'apprendre que l'une des grandes orientations que nous avons prises au ministère consiste à offrir des services d'orientation spécialisés à des groupes ayant des besoins particuliers. Il y a un mois de cela, nous avons créé huit grands services d'orientation pour les femmes dans les centres d'emploi du Canada. Il s'agit d'un projet pilote qui doit nous permettre de déterminer comment réorienter tout notre éventail de services gouvernementaux pour aider les femmes à entrer sur le marché du travail et de répondre ainsi à un besoin très important. Pour ce faire, nous procédons à une redistribution de nos ressources en fonction des besoins réels. Les programmes Extension joueront un rôle très important dans la réorientation des services de notre ministère.